



## **Séminaire annuel sur le Centre européen pour les langues vivantes**

### **Politiques européennes des langues et priorités nationales**

*Proposition de séminaire au CIEP le 4 février 2014 de 9h30 à 16h30*

**Séminaire annuel organisé par la délégation générale à la langue française et aux langues de France/DGLFLF, la direction des relations européennes et internationales et de la coopération/DREIC (ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche) et le Centre international d'études pédagogiques, en partenariat avec la direction de la coopération culturelle, universitaire et de la recherche (ministère des Affaires étrangères)**

## Programme

**Lieu : Centre international d'études pédagogiques (CIEP)  
6 avenue Léon Journault - 92318 SEVRES – Tel. 01 45 07 60 00  
www.ciep.fr**

**Durée : de 9h30 à 16h30**

- 9h00 Accueil
- 9h30 Ouverture par **Roger Pihion**, directeur adjoint du CIEP
- 9h40 Introduction par les représentants des ministères responsables du suivi du CELV
- 10h00 **Sarah Breslin**, directrice exécutive du CELV  
*L'enseignement des langues : quels défis pour la période actuelle ?*
- 10h30 **Nathalie Auger**, Université de Montpellier 3, et **Damien Boisset**, Approches Cultures & Territoires (Marseille)  
*Comment adapter les produits du CELV au contexte national ?*
- 11h00-11h15 Pause café
- 11h15-13h00 Deux ateliers animés en parallèle par des experts du CELV :  
atelier 1 : *les projets du CELV, un aperçu ;*  
atelier 2 : *CARAP (Cadre de référence pour les approches plurielles) et version électronique du Portfolio européen des langues*
- 13h00-14h00 Déjeuner
- 14h00-14h30 **Kristina Cunningham**, chef du secteur Politique du multilinguisme, Commission européenne (sous réserve)  
*Coopération avec le CELV et orientations européennes en matière d'enseignement des langues*
- 14h30-14h40 Questions de la salle
- 14h40-15h10 **Carine Chancelade**, responsable langues au Bureau des programmes d'enseignement, DGESCO A3, ministère de l'Éducation nationale  
*Réflexions sur l'avenir de l'enseignement des langues*
- 15h10-15h20 Questions de la salle
- 15h20-15h30 **Bernadette Plumelle**, responsable du Centre de ressources et d'ingénierie documentaires au CIEP  
*Aperçu des projets européens du CIEP dans le domaine des langues étrangères*
- 15h30-16h15 Le grand témoin : **Heinz Wismann**, philologue et philosophe
- 16h15-16h30 Conclusions : **Francis Goullier**, inspecteur général d'allemand

**Claire Extramiana** (DGLFLF) et **Michel Lefranc** (DREIC) assureront l'animation

## Objectifs du séminaire

- 1° Mettre en lumière les priorités en matière d'enseignement des langues au niveau européen (Conseil de l'Europe et Commission européenne) et au niveau national (direction générale de l'enseignement scolaire notamment) ;
- 2° Mieux faire connaître le CELV aux cadres de l'Éducation nationale intervenant dans le domaine de l'enseignement des langues (étrangères, régionales, de scolarisation) ainsi qu'aux enseignants des ESPE ;
- 3° Réunir les experts français impliqués dans les travaux du CELV (coordinateurs de projet, membres d'équipe de projet, partenaires associés, participants aux ateliers) ;
- 4° Diffuser la brochure de 2013 sur « La contribution française aux travaux du CELV » (comprend un répertoire des experts français).

## Public

Maximum 80 personnes

Enseignants, inspecteurs, inspecteurs généraux, DAREIC, étudiants en didactique des langues, associations spécialisées dans les politiques linguistiques, responsables du CNDP et des CRDP.

## Rappel : le Centre européen pour les langues vivantes

**Le CELV, institution du Conseil de l'Europe** créée en 1995, aide les acteurs clés dans les États membres à rapprocher les politiques d'éducation aux langues et les pratiques dans ce domaine. Le CELV est à la fois une **institution** à visée politique et un **service éducatif** mettant en place un programme d'activités. **En tant qu'institution, ses objectifs sont les suivants :**

- aider ses 33 États membres à mettre en œuvre leurs politiques d'éducation aux langues ;
- offrir une plate-forme internationale pour la promotion de l'innovation et des bonnes pratiques dans l'apprentissage et l'enseignement des langues vivantes ;
- mettre en place un programme de projets dans le domaine de l'éducation aux langues ;
- animer des réseaux européens d'experts dans le domaine de l'éducation aux langues.

Depuis la création de ce centre en 1995, près de 150 experts français ont participé aux différents projets. Ce centre participe actuellement à des projets de coopération co-financés par la Commission européenne dans le cadre d'un partenariat officialisé à la conférence sur « Le multilinguisme en Europe » les 26-28 septembre derniers.

Le CELV est financé par ses États membres. La **contribution française** (261 000 EUR en 2014) au budget de fonctionnement du Centre est assurée par **la délégation générale à la langue française et aux langues de France**, qui représente la France au comité de direction du CELV. **La direction des relations européennes et internationales et de la coopération** est responsable, aux côtés de l'Inspection générale de l'Éducation nationale, de la nomination des experts impliqués dans les projets du CELV. **Le Centre international d'études pédagogiques** est le point de contact du CELV en France. Enfin, le suivi du CELV est assuré par un groupe interministériel composé de la direction de la coopération culturelle, universitaire et de la recherche (ministère des Affaires étrangères), la direction des relations européennes et internationales et de la coopération (ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur), la délégation générale à la langue française et aux langues de France et le centre international d'études pédagogiques.